



Les Faits marquants de Bonn : Jeudi 11 juin 2026

Les divergences étaient telles qu'il est difficile de déterminer quels progrès, s'il y en a eu, ont été réalisés dans les différentes salles de négociation. De nombreuses séances ont dépassé le temps qui leur était imparti et les délégués ont passé beaucoup de temps à débattre de la voie à suivre sur des questions telles que le Fonds d'adaptation et le programme de travail sur l'atténuation.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation (MWP) : Lors des consultations non officielles des SB co-moderées par Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud), les Parties ont continué à faire part de leurs points de vue sur l'avenir du MWP.

Le JAPON a souligné les deux fonctions clés du MWP : soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et envoyer un signal fort à la communauté internationale pour qu'elle entreprenne des mesures d'atténuation ambitieuses. Il a insisté pour que le MWP soit en mesure de remplir ces fonctions. L'UKRAINE s'est déclarée favorable à la création d'un organe dédié au MWP. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE et l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS) ont soutenu le renforcement du lien opérationnel avec le Bilan mondial (GST).

Plusieurs Parties ont proposé des améliorations aux dialogues mondiaux et aux événements axés sur l'investissement, notamment : une structuration pluriannuelle ou thématique des sujets ; un espace dédié aux enseignements tirés et aux solutions concrètes ; l'élaboration d'études de cas par le Secrétariat pour aider les pays en développement à mettre en place des projets ; et la garantie d'un équilibre dans l'examen des opportunités, des obstacles et des défis.

Plusieurs Parties ont soulevé des motions d'ordre concernant l'organisation des travaux. Les co-moderateurs fourniront une structure et des questions directrices avant les prochaines consultations.

Modalités de financement des infrastructures, des processus et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris (approches de coopération bilatérale) : Lors des consultations non officielles du SBI, les co-moderateurs Pacifica F. Achieng Ogola (Kenya) et Peer Stiansen (Norvège) ont invité les participants à formuler des observations sur une note non officielle.

Les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) ont déclaré que les redevances basées sur l'utilisation ou les frais d'utilisation ne sont pas adaptés aux activités de renforcement des capacités qui sont fondamentales pour la participation aux approches coopératives. Ils ont noté que ces frais ne devraient être envisagés que s'ils se limitent aux coûts de maintenance et uniquement si les petits États insulaires en développement (PEID) et les PMA peuvent demander à en être exemptés. Le GROUPE AFRICAIN et les PMA ont déclaré que les Parties ne devraient pas être tenues de payer des frais pour utiliser le registre international. Le GROUPE AFRICAIN, contré par les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VUE (LMDC), a suggéré que les entités privées soient éventuellement tenues de payer ces frais. Le ROYAUME-UNI a fait remarquer que les frais ne constitueraient pas nécessairement un obstacle à la participation, car même si les Parties paient ces frais, elles n'en supportent pas nécessairement le coût.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a déclaré que l'article 6.2 n'exigeait pas de mécanisme de financement sur mesure et a demandé que la note précise que les mécanismes de financement prévus à l'article 6.2 suivraient les processus habituels d'établissement du budget de la Convention. L'UNION EUROPÉENNE (UE) a exprimé sa préférence que l'article 6.2 devienne à terme autofinancé par le biais de redevances. Le GROUPE AFRICAIN a soutenu les options de financement par le biais des budgets de base et supplémentaires, en particulier pour les infrastructures et le renforcement des capacités, et pour que seuls les coûts opérationnels soient éventuellement soumis à des redevances.

Adaptation

Objectif mondial d'adaptation (GGA) : Lors des consultations non officielles du SBSTA, les co-moderateurs Peter Gerard Wittoeck (Belgique) et Ricardo Delano Marshall (Barbade) ont sollicité des avis sur : les priorités pour la première phase de la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation (BAR) ; et le mandat, la composition, les modalités et les résultats escomptés du groupe de travail technique sur les indicateurs d'adaptation.

Le GROUPE DES 77 ET LA CHINE (G-77/CHINE) a souligné que la BAR doit garantir l'accès à un financement prévisible et accessible pour soutenir la mise en œuvre de l'adaptation conformément à l'article 9.1 de l'Accord de Paris (engagement des pays développés en matière de financement). Le CANADA, le JAPON, le ROYAUME-UNI et l'UE ont exprimé leur désaccord,

notant que le financement de l'adaptation est déjà traité dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour et d'organes constitués.

Concernant le mandat du groupe de travail, le GRUPO SUR, le GROUPE POUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG), l'UE, le CANADA et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont déclaré qu'il devrait élaborer des métadonnées et des méthodologies pour améliorer les 59 indicateurs.

Concernant la composition, le G-77/CHINE a souligné que le groupe de travail devait être dirigé par les Parties. Le GRUPO SUR a appelé à une composition équilibrée entre pays en développement et pays développés. Le BRÉSIL a appelé à un mélange de Parties et d'experts. La RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO a insisté sur une représentation géographique équitable et la participation d'experts issus des secteurs concernés et des communautés de première ligne. L'UE a suggéré que le groupe de travail soit composé de 16 membres issus d'institutions des Nations Unies, en veillant à l'équilibre entre les genres. L'EIG et l'ALLIANCE INDÉPENDANTE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) ont déclaré que le groupe de travail devrait inclure des experts familiarisés avec le Cadre de l'Accord de Paris et le programme de travail sur les indicateurs.

Concernant les modalités, l'AOSIS et le GROUPE AFRICAÏN ont appelé à ce que les axes de travail sur l'alignement des politiques et sur les métadonnées et méthodologies se soutiennent mutuellement. Le GRUPO SUR a appelé à la tenue de réunions régulières du groupe de travail dans un format hybride. Le CANADA a suggéré de donner la priorité aux modalités virtuelles et de tirer parti des ressources existantes pour garantir la livraison en temps voulu des résultats techniques.

Concernant les résultats attendus, le GRUPO SUR a demandé, entre autres, un rapport comprenant des exemples d'indicateurs testés par les Parties afin de valider leur applicabilité, leur robustesse et leur cohérence dans différents contextes. La NOUVELLE-ZÉLANDE a déclaré que le groupe de travail devrait soutenir la production de résultats adaptés au contexte national.

Directives relatives aux communications sur l'adaptation : Lors des consultations non officielles du SBI, la co-modératrice Marie Wien Fjell (Norvège) a sollicité des avis sur le projet de texte.

Le GROUPE ARABE et les pays en développement à revenu faible (LMDC) ont demandé la suppression d'un paragraphe notant l'élaboration en cours, par divers organes constitués, de recommandations sur la manière d'améliorer les rapports sur l'adaptation, affirmant qu'il est prématuré pour les Parties de tirer des conclusions sur la pertinence de ces travaux. Le GROUPE ARABE, soutenu par les LMDC et le JAPON, a appelé à se concentrer sur le calendrier de l'examen des orientations relatives aux communications sur l'adaptation.

Le GROUPE ARABE a exprimé sa préférence pour que le Secrétariat prépare un rapport de synthèse des communications des Parties sur leurs expériences dans l'application des orientations, pour examen lors de la SBI 70 (juin 2029), et pour que le projet de conclusions soit examiné lors de la CMA 11 (novembre 2029).

Le JAPON s'est déclaré disposé à examiner les différents calendriers proposés, mais a indiqué, aux côtés de l'UE et du ROYAUME-UNI, que toute réflexion sur des révisions des directives relatives aux communications sur l'adaptation devrait avoir lieu après l'examen des modalités, procédures et lignes

directrices (MPG) du Cadre de transparence renforcé. Les pays en développement à faible revenu (LMDC) et le GROUPE AFRICAÏN ont souligné que les communications sur l'adaptation ne devraient pas être explicitement liées au processus d'examen des MPG.

Les co-modérateurs réviseront le projet de texte.

Les Pays les moins avancés (PMA) : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-modérateur Rik den Hoedt (Pays-Bas) a sollicité des avis sur le projet de conclusions du SBI et les projets de textes de décision de la COP et de la CMA.

Concernant les conclusions du SBI, l'UE et le ROYAUME-UNI ont soutenu l'idée de « saluer » le programme de travail du Groupe d'experts des PMA (LEG) pour 2026-2027 et la vision selon laquelle les PMA devraient disposer de plans nationaux d'adaptation (PNA) d'ici 2030. Le GROUPE ARABE a souligné sa préférence pour « en prendre note ».

Concernant les projets de décision, l'UE et le JAPON ont demandé la suppression d'un paragraphe soulignant l'importance de l'apport d'un soutien et de l'accès au financement pour la mise en œuvre des PNA, en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une question appropriée à débattre dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

Notant que les questions relatives aux PMA relèvent de la COP, le GROUPE ARABE et les LMDC ont exprimé leur inquiétude concernant le texte du projet de décision de la CMA et ont demandé au Secrétariat de fournir des éclaircissements juridiques. La NORVÈGE a rappelé le mandat issu de la décision 26/CMA.7, qui charge le SBI 64 d'élaborer un projet de décision sur les questions relatives aux PMA pour examen par la CMA 8. Le GROUPE ARABE a demandé d'ajouter des références aux impacts des mesures commerciales unilatérales sur les PMA et aux obligations financières des pays développés au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris.

Finances

Fonds d'adaptation : Lors des consultations non officielles du SBI, la co-modératrice Koosje Beumer-van der Loo (Pays-Bas) a sollicité des avis sur le projet de texte de décision du SBI 63 de la CMP et de la CMA concernant les dispositions relatives à la transition du Fonds vers un fonctionnement exclusivement au service de l'Accord de Paris.

Le G-77/CHINE a souligné que le texte était clair et a proposé de le transmettre au président du SBI. La SUISSE, l'UE, le ROYAUME-UNI, le CANADA et la NORVÈGE ont réitéré la nécessité d'aborder la question de la composition du Conseil dans le cadre des dispositions de transition. Le GROUPE ARABE et l'OUGANDA ont insisté pour que l'on ne « prenne pas la transition en otage ». La SUISSE a souligné que l'absence d'accord sur tous les éléments nécessaires à la transition constituerait un échec collectif et a exprimé l'espoir que la question puisse être résolue au niveau technique.

Le GROUPE ARABE et le GROUPE AFRICAÏN ont souligné la nécessité d'organiser la monétisation des parts de recettes (SOP) dans un premier temps, avant d'entamer les discussions sur la composition du Conseil. L'AFRIQUE DU SUD a noté que la transition prend effet une fois que les SOP sont effectivement monétisées, chose qui prendra du temps.

La SUISSE a rappelé que les propositions visant à modifier la composition du Conseil avaient été retirées lors de la SB 62 afin de débloquer l'accord sur la transition et de garantir que la question de la composition du Conseil soit résolue au moment de la monétisation. Elle a noté que la proposition actuelle est la

suivante : attribuer deux sièges aux pays « développés » et deux aux pays « en développement », au lieu de l'attribution actuelle de deux sièges aux Parties « Annexe I » et deux aux Parties « non-Annexe I » ; les autres dénominations et proportions de sièges resteraient inchangées ; et sans préjuger de l'identification des pays comme développés ou en développement.

Les co-modérateurs ont invité les participants à s'exprimer sur les autres questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour. Le G-77/CHINE a fait part de son soutien à la cinquième révision du Fonds d'adaptation, qui doit avoir lieu après la transition. La SUISSE a approuvé.

Le GROUPE ARABE a invoqué l'article 34 (motion d'ordre) du projet de règlement intérieur pour demander aux co-modérateurs de se prononcer sur l'existence d'un consensus sur les textes relatifs aux dispositions transitoires. Les co-modérateurs ont rappelé que la CMP et la CMA avaient noté que la poursuite des discussions sur la base des travaux réalisés lors de la SBI 63 ne préjugait pas du nombre de projets de décision sur ces questions. Le GROUPE ARABE a contesté cette décision, en rappelant les remarques liminaires du Président du SBI selon lesquelles trois mandats devaient être examinés au titre de ce point de l'ordre du jour, et a remis en question le fondement sur lequel un texte faisant l'objet d'un consensus ne serait pas transmis. Le ROYAUME-UNI et la NORVÈGE ont noté que, bien qu'aucun amendement n'ait été proposé aux textes sur les dispositions transitoires, il n'y a pas de consensus sur leur transmission sans texte sur la composition.

Le conseiller juridique a fait remarquer que : à strictement parler, le projet de règlement intérieur s'applique en séance plénière, les discussions au sein des groupes de contact et les consultations non officielles s'inspirant de celui-ci ; les textes sont transmis s'il y a consensus pour le faire ; et, en cas de doute, il convient de consulter les membres élus, tels que le président du SBI.

Les co-modérateurs consulteront le président du SBI sur la marche à suivre.

Questions diverses

Programme de travail sur la transition juste (JTWP) : Le coprésident du groupe de contact des SB, Joseph Teo (Singapour), a invité les participants à faire part de leurs points de vue sur la mise en œuvre du mécanisme de transition juste.

Concernant les principes, l'INDE a insisté sur le droit au développement et à l'éradication de la pauvreté. Le GROUPE POUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG) a mis en avant l'équité intergénérationnelle. L'UE a évoqué les droits des travailleurs et l'égalité des genres.

Concernant les objectifs, l'INDE, la CHINE et le KOWEÏT ont soutenu une conception large de la transition juste, soulignant qu'elle ne devait pas être centrée sur l'atténuation. L'UE et le ROYAUME-UNI ont déclaré qu'elle devait s'aligner sur l'objectif de 1,5 °C et s'appuyer sur le premier GST.

Concernant les activités du mécanisme, de nombreuses Parties ont mis l'accent sur le partage des connaissances, la coopération internationale et l'assistance technique. Le ROYAUME-UNI a proposé : des événements annuels ; des rapports pertinents, notamment sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles ; et des boîtes à outils et autres produits de connaissance. L'UE a suggéré un plan de travail triennal avec des activités bien définies.

Les délégués ont exprimé des divergences marquées quant à la forme du mécanisme. La déléguée de WOMEN AND GENDER

a déclaré que le mécanisme devrait être un organe constitué et, avec les ONG environnementales (ENGO), a ajouté qu'il devrait traiter des questions financières. L'INDE a déclaré que le mécanisme devrait soutenir les moyens de mise en œuvre, le NIGERIA appelant à un financement climatique accru, nouveau et prévisible. Le ROYAUME-UNI s'est opposé à la création d'un nouvel organe constitué ou d'un nouveau mécanisme financier. Le CANADA a déclaré que le mécanisme « ne constituera pas une source de ressources financières supplémentaires ». Soulignant que la cartographie du Secrétariat fait apparaître un large éventail d'institutions et d'activités existantes, l'UE a déclaré que « le défi ne réside pas dans la pénurie institutionnelle, mais dans la fragmentation ».

Deuxième évaluation périodique de l'efficacité et de l'adéquation du soutien apporté au Mécanisme technologique pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-modérateur Stephen Minas (Chypre) a invité les parties à formuler des observations sur le projet de conclusions du SBI. Les parties ont débattu de l'organisation des travaux, le G-77/CHINE suggérant la tenue de réunions informelles-informelles afin de progresser sur l'ensemble des points relatifs aux technologies.

Les Parties ont finalement convenu de procéder à des observations paragraphe par paragraphe sur le projet de conclusions. Le G-77/CHINE a proposé d'ajouter au préambule un texte rappelant plusieurs décisions de la CMA. Le CHILI a proposé de demander une mise à jour du rapport de synthèse sur les besoins technologiques. Les Parties ont également discuté d'une demande adressée au Secrétariat visant à élaborer un rapport intérimaire sur la deuxième évaluation périodique pour examen lors de la SBI 66 (juin 2027).

Les co-modérateurs consulteront le président du SBI afin de programmer une session supplémentaire consacrée à ce point.

Renforcement des capacités : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-modérateur Abze Djigma (Burkina Faso) a sollicité des avis sur : un projet de décision de la COP concernant le cinquième examen de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention ; et un projet de conclusions du SBI sur le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

Concernant le cinquième examen, les discussions ont porté sur une proposition du G-77/CHINE visant à organiser un atelier pour y réfléchir aux voies et moyens d'améliorer l'efficacité du cadre de renforcement des capacités et d'éclairer le sixième examen.

Concernant le projet de conclusions du SBI, le KIRGHIZISTAN a demandé de mentionner les pays de montagne en plus des PMA et des PEID dans une référence aux lacunes et aux besoins en matière de capacités dans les pays en développement particulièrement vulnérables.

Recherche et observation systématique : Lors des consultations non officielles du SBSTA, la co-modératrice Patricia Nying'uro (Kenya) a sollicité des avis sur une note non officielle rendant compte des discussions tenues jusqu'à présent lors de la SB 64.

L'UE et le ROYAUME-UNI ont soutenu un texte exprimant des préoccupations concernant le phénomène El Niño, tandis que l'ARABIE SAOUDITE a suggéré de le supprimer. L'UE a également proposé un nouveau texte sur « l'intégrité de l'information » et la lutte contre la désinformation. L'ARABIE SAOUDITE, contrée par le ROYAUME-UNI, a

suggéré de supprimer le texte demandant au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de partager des mises à jour régulières. L'AOSIS, soutenue par les PMA mais contrée par l'INDE, a proposé un texte visant à limiter l'ampleur et la durée du « dépassement » au-delà de 1,5 °C.

Les délégués étaient également en désaccord sur le texte relatif aux points de basculement, l'UE et le ROYAUME-UNI cherchant à supprimer une référence aux « vues divergentes » sur la compréhension de ce concept, tandis que l'INDE et l'ARABIE SAOUDITE préféraient la conserver, arguant que la question n'est ni tranchée ni clarifiée. L'INDE, contrée par l'UE et le ROYAUME-UNI, a suggéré de supprimer la référence aux changements irréversibles.

Modalités des réunions intergouvernementales : Au cours de la réunion du groupe de contact du SBI, les co-moderateurs Felix Werthli (Suisse) et Kaveh Guilanpour (Géorgie) ont sollicité des avis sur les moyens concrets d'améliorer l'efficacité du processus de la CCNUCC.

L'AILAC a proposé un examen du processus par des experts externes. L'AOSIS a insisté pour que les Semaines régionales du climat soient utilisées plus efficacement. L'UE a suggéré d'organiser les événements obligatoires par groupes, certains se déroulant virtuellement pendant la période intersessions, par exemple lors des Semaines régionales du climat. La CHINE a insisté pour que la durée, la rentabilité et les résultats escomptés des événements obligatoires soient réexaminés.

Le JAPON a réaffirmé la nécessité d'examiner les implications budgétaires des décisions avant qu'elles ne soient prises et, conjointement avec l'EIG, a proposé d'étudier l'opportunité d'approches pluriannuelles. Le GROUPE AFRICAÏN a appelé à la publication en temps utile des documents et des notes conceptuelles afin de permettre aux groupes de se coordonner avant les sessions.

L'EIG a proposé : de plafonner le nombre de participants aux COP ; d'organiser des consultations virtuelles avant les sessions ; et de rationaliser l'ordre du jour dans le cadre des mandats existants. L'AFRIQUE DU SUD s'est opposée à la simplification de l'ordre du jour et à la suppression arbitraire de points de l'ordre du jour, a demandé l'inscription d'un point sur le programme de travail relatif au financement climatique et a proposé d'étudier une approche équilibrée pour limiter le nombre d'événements mandatés par session. La CHINE a appelé à la prudence concernant la fusion des points de l'ordre du jour, soulignant que les consultations sur les points à fusionner et la manière de procéder prendraient beaucoup de temps précieux.

Coopération avec d'autres organisations internationales : Lors des consultations non officielles du SBSTA, les co-moderatrices Sara Victoria González (République dominicaine) et Heloïse van Houten (Pays-Bas) ont présenté un aperçu des discussions menées jusqu'à présent et ont invité les participants à faire part de leurs points de vue.

L'UE a suggéré une coopération technique sur les questions relatives au renforcement des capacités, à la transparence et aux peuples autochtones. Le GROUPE ARABE a proposé une coopération sur les questions relatives au financement et aux impacts des mesures commerciales unilatérales sur les pays en développement.

Le ZIMBABWE et la COLOMBIE ont appelé au renforcement du Groupe de liaison conjoint (JLG). La MONGOLIE a proposé de recommander que le JLG collabore avec les parties prenantes.

Le GHANA a suggéré que le JLG organise des événements parallèles pour partager des informations.

Le GROUPE ARABE, le GHANA et la FÉDÉRATION DE RUSSIE se sont prononcés en faveur de l'adoption de conclusions purement procédurales. Le GHANA a souligné que la cohérence des politiques peut être assurée au niveau national, mais pas au niveau international, car les organisations internationales ont des obligations, des cycles politiques et des exigences en matière de rapports différents.

Les co-moderateurs élaboreront un projet de conclusions.

Dialogue sur la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial (GST) : Lors de la [deuxième journée](#) de cet événement obligatoire, les discussions ont porté sur les facteurs clés permettant la mise en œuvre des résultats du GST. Les délégués ont identifié :

- une transition juste qui protège de manière adéquate les travailleurs et leurs droits ;
- la technologie, le renforcement des capacités et le financement public sous forme de subventions ;
- le soutien aux initiatives et projets menés par les jeunes et les femmes, notamment par le biais de guichets de financement dédiés et simplifiés ;
- des mesures de sauvegarde et une protection efficace des peuples autochtones et de leurs droits ;
- l'intégration de la science et des connaissances d'autres détenteurs de savoir dans l'action climatique ;
- la coopération internationale et la suppression des mesures commerciales unilatérales ;
- des initiatives renforcées de partage des connaissances ;
- des marchés mondiaux du carbone garantissant une intégrité élevée grâce à des mesures telles que des prix du carbone suffisamment élevés ;
- des liens solides entre le GST et les programmes de travail des organes constitués de la CCNUCC, tels que le Programme de travail de Nairobi ; et
- une action accélérée pour réduire les émissions de méthane.

Dans les couloirs

« Glaciale » : c'est ainsi qu'un délégué a décrit l'ambiance qui régnait dans de nombreuses salles de négociation tout au long de la journée, reflétant le temps inhabituellement froid qui régnait dans la région du Rhin.

De fortes divergences sont notamment apparues lors des discussions sur la mise en œuvre du mécanisme de transition juste, établi à Belém. « Certains semblent penser que le ciel est ici la limite, mais d'autres voient des nuages très bas », a estimé un observateur plein d'esprit après que les pays développés ont opposé un « non catégorique » aux appels demandant que ce mécanisme serve de nouveau canal de financement.

Certains ont eu un « déjà-vu » des négociations sur le nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement, et ce n'était pas des plus agréables. « Je vous le jure, certaines des déclarations qui ont été lues devaient faire une dizaine de pages », a déclaré un observateur, qui avait la tête qui tournait après avoir passé cinq heures à discuter du financement climatique.

Faisant référence à l'appel lancé au président du SBI ou à d'autres hauts responsables pour qu'ils tracent la voie à suivre pour plusieurs points de l'ordre du jour, un délégué a suggéré qu'« une bonne averse serait peut-être exactement ce dont nous avons besoin pour clarifier la situation ».